

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

SÉANCE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, Mme HERVÉ Martine, M. GAUTIER Daniel, M. GRIVEL Roland, Mme LECAN Catherine, M. VEILLON Yannick, M. Denis HAMELIN, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Éric

Absent(s) excusé(s) : Mme Joëlle DENIS

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 10

Date de convocation : 22/06/2023

Date d'affichage : 22/06/2023

Secrétaire de séance : Mme HERVÉ Martine

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Devis changement éclairage salle polyvalente
- Devis changement porte logement communal
- Décision modificative n°1 Budget Principal– Régularisation échéances emprunt 2010-2015
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal précédent

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2023-23 - Devis changement éclairage salle polyvalente

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise MONNIER ELEC concernant le remplacement des luminaires de la salle polyvalente.

Montant du devis : 2 424,24 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, ce devis pour un montant de 2 424,24 € TTC.

2023-24 - Devis changement porte logement communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise CHARTIER FRERES concernant le remplacement de la porte fenêtre du logement communal.

Montant du devis : 2 522,22 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, ce devis pour un montant de 2 522,22 € TTC.

2023-25 - Décision modificative n°1 Budget Principal– Régularisation échéances emprunt 2010-2015

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation :

Suite au contrôle, par la DGFIP, des écritures d'emprunts pour la période de 2010 à 2015, des discordances sont apparues entre les montants des échéances et les montants mandatés.

Il convient donc de régulariser la situation. Pour cela une décision modificative de budget est nécessaire afin d'avoir les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision modification n°1 au budget principal :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
6161	Multirisques	+ 500 €	773	Mandats annulés sur ex. antérieurs	+ 500 €
Total dépenses de fonctionnement		+ 500 €	Total recettes de fonctionnement		+ 500 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
1641	Emprunts	+ 500 €	13251	GFP de rattachement	+ 500 €
Total dépenses d'investissement		+ 500 €	Total recettes d'investissement		+ 500 €

Questions diverses

- *Réunion PLUi du 4 juillet* : La réunion PLUi prévue le 4 juillet à la Mairie de Lourmais est annulée.
- *Elections Européennes le 9 juin 2024* : Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.
- *Dispositif Argent de Poche* : 5 jeunes sont inscrits au dispositif « Argent de poche » qui aura lieu le 10 et 11 juillet 2023, le matin de 9h à 12h00.